



Union Nationale des
Accompagnateurs en Montagne

Assemblée Générale du 18 novembre 2017

RAPPORT MORAL 2017

Chères et chers collègues,

L'UNAM, est un syndicat bâti autour de valeurs humaines :

- Le respect des règles démocratiques et morales,
- Les actions doivent toujours être menées dans l'intérêt de ses adhérents,
- L'engagement se doit d'être bénévole,

Le Comité Directeur, depuis la création de l'UNAM, a conscience de la nécessité d'une commission de déontologie nous la voulons indépendante et souveraine dans ses décisions comme le stipule l'article 36 de nos statuts, pour lequel nous vous proposerons une modification lors de l'Assemblée Générale.

Nous avons demandé à trois membres éminents de la profession d'accepter la charge de mettre en place cette commission : il s'agit d'Accompagnateurs en Montagne expérimentés ayant toujours agi au cours de leurs mandats passés pour structurer et bâtir la profession autour des valeurs dont nous nous réclamons aujourd'hui :

- Bernard BARON (fondateur du SNAM en 1979 et son premier vice-président de la mandature Jacques CADIER)
- Pierre PUTELAT (fondateur du SNAM en 1979, et président du SNAM de 1986 à 1988)
- Pierre-Joseph COPIER (coordinateur pédagogique du recyclage de 2003 à 2007, président de la section SNAM Vercors de 1999 à 2003, membre du comité directeur national et actuellement impliqué la formation à l'international pour les guides nomades).

Pour donner à notre profession une reconnaissance plus vaste que la sphère de l'action syndicale, nous avons souhaité nous fédérer avec d'autres structures regroupant des professionnels qui évoluent dans le milieu naturel et qui partagent nos valeurs.

La première action commune a consisté à rédiger la charte éthique des sports et activités de pleine nature. Cette charte est co-signée, à ce jour, par des syndicats professionnels, une

association intersyndicale et une ONG, mais la liste s'allonge chaque jour... Cette charte devrait être présentée prochainement à la Ministre des Sports Madame Laura FLESSEL.

Depuis la première rencontre avec les représentants du ministère, la position officielle des instances de l'Etat à notre égard a évolué dans le bon sens. Nous observons que la politique menée et les actions engagées par l'UNAM (comme le dossier sur l'attribution du recyclage) ont permis à nos interlocuteurs de comprendre que désormais il faudra composer avec nous, sur tous les dossiers, pour défendre les intérêts des Accompagnateurs en Montagne.

Nos revendications et nos actions sont légitimes et notre détermination intacte.

Enfin, je vous livre le message que nous a envoyé Pierre PUTELAT en réaction à la parution de l'arrêté du 6 décembre 2016.

Membre fondateur du SNAM, et ancien président de ce syndicat, j'ai toujours œuvré pour que l'encadrement en milieu montagnard soit effectué par des professionnels formés à cet effet, et que ce métier leur permette de vivre décemment. L'arrêté du 06-12-2016 pose à mon avis de graves problèmes, de deux types: d'une part une baisse du niveau de sécurité des sorties accompagnées, et bien entendu dans la plupart des cas une forte baisse du niveau d'intérêt de la sortie (du fait du faible niveau de connaissances exigé de l'encadrant), et d'autre part, tout aussi grave, une déstabilisation de nombreuses familles d'accompagnateurs professionnels vivant jusqu'à présent de leur métier, pour la plupart dans des zones rurales de montagne où les alternatives professionnelles sont rares.

Je suis par ailleurs surpris, déçu, et choqué qu'une poignée de « responsables » syndicaux aient pu en quelques années détricoter ce que nous avons mis si longtemps à bâtir. En effet, pour ne parler que des actions et négociations auxquelles j'ai participé ou que j'ai menées, je citerai en vrac :

- la recherche et mise en place de tous les avantages qu'un syndicat professionnel doit être en mesure d'apporter à ses adhérents, en terme de structures de formation, de réflexion sur la profession, d'harmonisation des examens, d'assurances RC et Mutuelles, d'achat de matériel... le tout en partant de zéro.*
- l'élaboration d'un statut du pluriactif avec Robert de Caumont, rapporteur de la Loi Montagne*
- les négociations sur le même thème au ministère des Affaires Sociales de Monsieur Seguin, en compagnie des autres syndicats de professionnels de montagne*
- les innombrables tables rondes pour mettre sur pied un projet crédible d'exercice de la profession en raquettes à neige en hiver, puis les négociations tous azimuts pour faire accepter et légaliser cette pratique; puis, un peu moins ardues, les discussions visant à mettre en place les qualifications VTT et canyons*
- les âpres combats pour faire reconnaître la spécificité de l'encadrement en milieu montagnard à l'époque où la partie « Jeunesse » du ministère de la Jeunesse et des Sports entendait ouvrir au plus grand nombre la possibilité d'encadrer des sorties en montagne, avec un but louable de démocratisation de la pratique, mais au détriment de la sécurité et du contenu pédagogique*

J'en oublie, et je ne parle que des actions qui ont abouti.

TOUT cela a été mené avec l'idée de pérenniser le métier, de permettre à des montagnards ou

néo-montagnards de vivre dans leur pays en y travaillant une grande partie de l'année et en y accueillant les vacanciers dans des conditions optimum de qualité des prestations et de sécurité. Sans approfondir les autres dérives, dont certaines fort graves, de notre syndicat historique ces dernières années, je m'élève donc avec force contre l'acceptation de la reconnaissance des prérogatives montagne en encadrement professionnel aux BPJEPS ou STAPS par des REPRÉSENTANTS DE NOTRE PROFESSION dont le boulot est a priori de défendre la profession, et pas de la couler !!!


A terme, laisser à tous la possibilité d'encadrer contre rémunération est une forme mortelle de concurrence, qui tirera vers le bas aussi bien la qualité des prestations que les revenus des accompagnateurs. Des équilibres délicats seront rompus, et la profession définitivement fragilisée... notre maison prend l'eau!

L'action de défense de l'environnement spécifique menée par l'UNAM me semble donc absolument fondamentale et je tiens à dire que je la soutiens sans réserve.

Pierre PUTELAT.

Ce courrier replace avec justesse le sens de l'engagement syndical.

Les membres du comité directeur s'impliquent, comme vous pourrez le lire dans le rapport d'activité ; cela demande du temps souvent au détriment de sa vie familiale, c'est un choix qui n'est pas toujours aisé, mais à la lecture des propos de Pierre PUTELAT, cela ne peut que nous conforter dans les combats que nous menons.



Certains combats pourraient cependant être évités si chacun de nous réussissait à convaincre nos collègues, non encore adhérents à l'UNAM, que nos revendications sont légitimes et nos actions fondées.

Un exemple : L'arrêté du 6 décembre 2016, promu et assumé par les dirigeants du SNAM, qui induit une mise en précarité programmée des accompagnateurs en montagne ; cet arrêté n'aurait jamais dû voir le jour, c'est l'évidence. Nous nous battons pour nos droits, mais que d'énergie dépensée à rebâtir là où d'autres saccagent !

Cautionner aveuglément les agissements des personnes actuellement à la tête du syndicat historique (dont certains n'ont même jamais exercé le métier !) met en péril l'existence de notre profession et cela affecte tous les Accompagnateurs en Montagne, il est important que nos collègues l'entendent et le comprennent.

Ensemble, agissons pour que nous puissions reprendre notre place dans le monde de la montagne.



Pour le comité directeur, Patrick SCHLATTER.